

Mesures dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, Empreva a adapté l'organisation de ses consultations afin de garantir à la fois la sécurité de ses visiteurs et celle de son personnel. Nous vous demandons de prendre connaissance (avant votre visite) des directives suivantes et de les respecter lors de votre visite pour une consultation médicale Empreva.



Veillez à respecter les règles de base de distanciation et d'hygiène (gestes barrière) en vigueur partout en Belgique lorsque vous entrez en contact avec des personnes extérieures dans un environnement fermé.



Vous avez des symptômes du Covid-19 ou vous êtes malades ? Prière dès lors de ne pas vous présenter à la consultation. Prenez dans ce cas contact avec la personne qui vous a convoqué à la consultation. Une nouvelle consultation sera planifiée.



Dès votre arrivée dans le bâtiment, nous vous demandons de vous **désinfecter les mains** à la réception. Évitez de toucher inutilement (surtout avec vos mains) le bâtiment et ses locaux (murs, rampes, poignées, chaises, etc.).



Le port du **masque** est **obligatoire** dans tous les bâtiments.



Veillez à vous présenter dans la **salle d'attente Empreva quelques minutes avant l'heure de votre rendez-vous**. **Ne venez pas trop tôt** afin de nous permettre de vous recevoir dans les meilleures conditions dans le respect des règles de distanciation physique.



Suivez les **signalisations** dans le bâtiment (ascenseurs, couloirs, chaises, etc.) et gardez une distance suffisante (au moins 1,5 mètre) avec les autres personnes. Dirigez-vous vers la salle d'attente dédiée aux consultations Empreva.

Afin de vous examiner dans des conditions sécurisées, les mesures suivantes ont été prises :



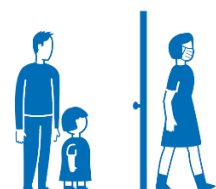
Du **plexiglas** a été installé dans chacun des cabinets médicaux pour éviter les contacts.



Moins de visiteurs par heure sont convoqués afin de limiter le nombre de personnes présentes dans le bâtiment.



Après chaque examen, tout le **matériel médical** est nettoyé avec un **désinfectant** avant que le patient suivant ne soit examiné.



Venez de préférence seul à votre rendez-vous. L'accompagnement par une personne est autorisé si cela est médicalement ou physiquement **nécessaire**.

Vous avez des questions ? Contactez le secrétariat médical au **02/740 78 00** ou par e-mail à l'adresse suivante : consult@empрева.fgov.be.

